Image not found or type unknown

Déduit sur le salaire de ma copine

Par **cedric b**, le **18/08/2013** à **18:31**

Bonsoir,

je suis sur ce forum depuis peu, et j'ai une question suite un à un problème, ma copine a travailler en intérim et, étant a l'époque sans emploi, je me suis inscrit aussi, il m'ont prêté des chaussures de sécurité, et un mois après me les ont redemandé, suite a un problème perso je n'ai pas pu me déplacer pour les rendre, du coup il ont déduit 30 euro sur le salaire de ma copine! Wtf sérieux on n'est pas marié donc, est ce légal?

Merci pour vos futur réponses
cordialement..

Par **Paul PERUISSET**, le **18/08/2013** à **19:44**

Bonjour,

Même si vous étiez mariés, cela est totalement illégal. Le contrat de travail est un contrat individuel.

Cordialement,
Paul PÉRUISSET

Par **P.M.**, le **19/08/2013** à **11:47**

Bonjour,
De toute façon, l'employeur doit vous fournir les protections individuelles de sécurité sans pouvoir vous les facturer et récupérer des chaussures de sécurité pour les fournir à une autre personne c'est très limite au niveau hygiène...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés